

Image not found or type unknown



Reconnaissance antecédant de conduite

Par **jollypark**, le **24/03/2008 à 12:41**

Bonjour,
Voilà, j'ai conduit 9 ans à Paris, et 10 ans au Canada, sans jamais avoir un seul accident. l'année dernière j'ai assuré une voiture en France suite à un héritage, que j'utilise maintenant tous les jours depuis mon retour. Or, dernièrement, comme je voulais changer d'assureur, je me suis aperçu que "mon" assurance m'avait considéré comme un conducteur de 4 ans ! et que je ne pouvais en discuter la décision car j'avais signé le contrat et que mon coefficient était mentionné dedans. En sachant que j'ignorais la signification de ces chiffres et que personne à l'assurance n'a daigné m'expliquer son importance, puis-je contester ce point ?
Merci !